

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	6
3. Profil de qualification	7
3.1 Profil de la profession	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles d'agente/agent de transport ferroviaire CFC	9
3.3 Niveau d'exigences de la profession	9
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	10
4.1 Compétences opérationnelles transversales pour le domaine professionnel de la logistique	10
4.2 Compétences opérationnelles spécifiques à la profession d'agente/agent de transport ferroviaire CFC	21
5. Élaboration	31
Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	32
Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé 33	
Annexe 3: Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles	39

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
LFP	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFT	Office fédéral des transports
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale de logisticien CFC sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

Formation et professions dans le domaine professionnel de la logistique

La formation professionnelle initiale de logisticien avec certificat fédéral de capacité (CFC) comprenait jusqu'à présent trois orientations. En raison de l'évolution du domaine des transports depuis la dernière révision, il est apparu que ces particularités ne pouvaient plus être suffisamment prises en compte avec le modèle de profession avec orientations.

La solution du champ professionnel «logistique» avec les deux professions de logisticien CFC (orientations distribution et stockage) et d'agent de transport ferroviaire CFC a permis d'atteindre la flexibilité nécessaire à la différenciation et à la prise en compte des particularités mentionnées.

Il en résulte ainsi deux professions pour le champ professionnel :

Compétences opérationnelles transversales dans le champ professionnel «logistique»

- a. Organisation des mandats
- b. Conception et optimisation des tâches

Compétences opérationnelles spécifiques à la profession de logisticienne / logisticien CFC

Compétences opérationnelles interdisciplinaires

- c. Réception et gestion des marchandises
- d. Distribution des marchandises

Compétences opérationnelles spécifiques à l'orientation

Orientation Distribution :

- e. Traitement des envois et des ordres de prestation
- f. Distribution des envois et fourniture de prestations

Orientation Stockage :

- g. Stockage des marchandises
- h. Commissionnement des marchandises

Compétences opérationnelles spécifiques à la profession d'agent / agente de transport ferroviaire CFC

- c. Conduite du véhicule moteur
- d. Préparation et conduite dans le cadre des mouvements de manœuvre

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 10 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de logisticienne / logisticien CFC.

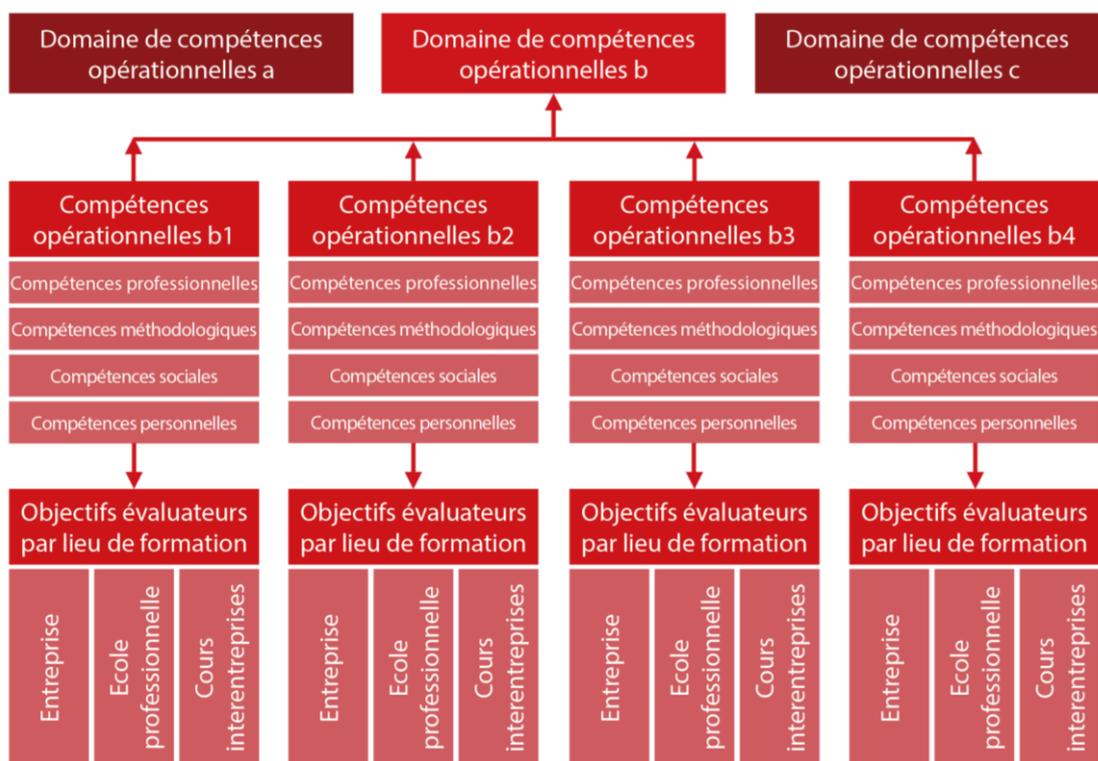
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'agente/agent de transport ferroviaire CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession d'agente/agent de transport ferroviaire CFC (ci-après «agents de transport ferroviaire CFC») comprend quatre domaines de compétences opérationnelles. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: c. Conduite du véhicule moteur

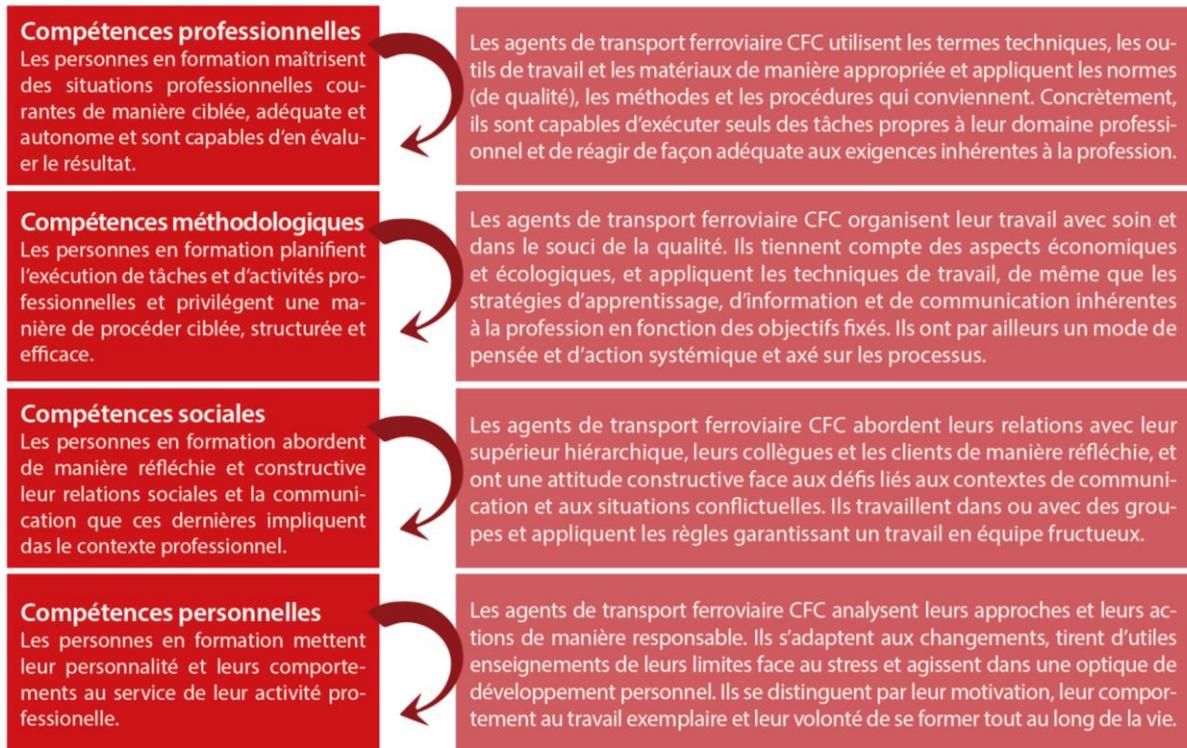
Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de compétences opérationnelles. Le domaine « c. Conduite du véhicule moteur » regroupe par exemple cinq compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en objectifs évaluateurs par lieu de formation, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les agents de transport ferroviaire CFC aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les agents de transport ferroviaire CFC restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Pas d'exemple dans ce métier.</i>
C2	Comprendre	Les agents de transport ferroviaire CFC expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Je décris les moyens d'équipement nécessaires et leur importance pour le service de manœuvre.</i>
C3	Appliquer	Les agents de transport ferroviaire CFC mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>Je mets en service le véhicule moteur conformément aux instructions de service et aux directives d'exploitation.</i>
C4	Analyser	Les agents de transport ferroviaire CFC analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>J'identifie les irrégularités et les défauts apparents sur les véhicules et j'agis conformément aux directives d'exploitation</i>
C5	Synthétiser	Les agents de transport ferroviaire CFC combinent les différents éléments d'une situation et les rassemblent en un tout. <i>Pas d'exemple dans ce métier.</i>
C6	Évaluer	Les agents de transport ferroviaire CFC évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. <i>Pas d'exemple dans ce métier.</i>

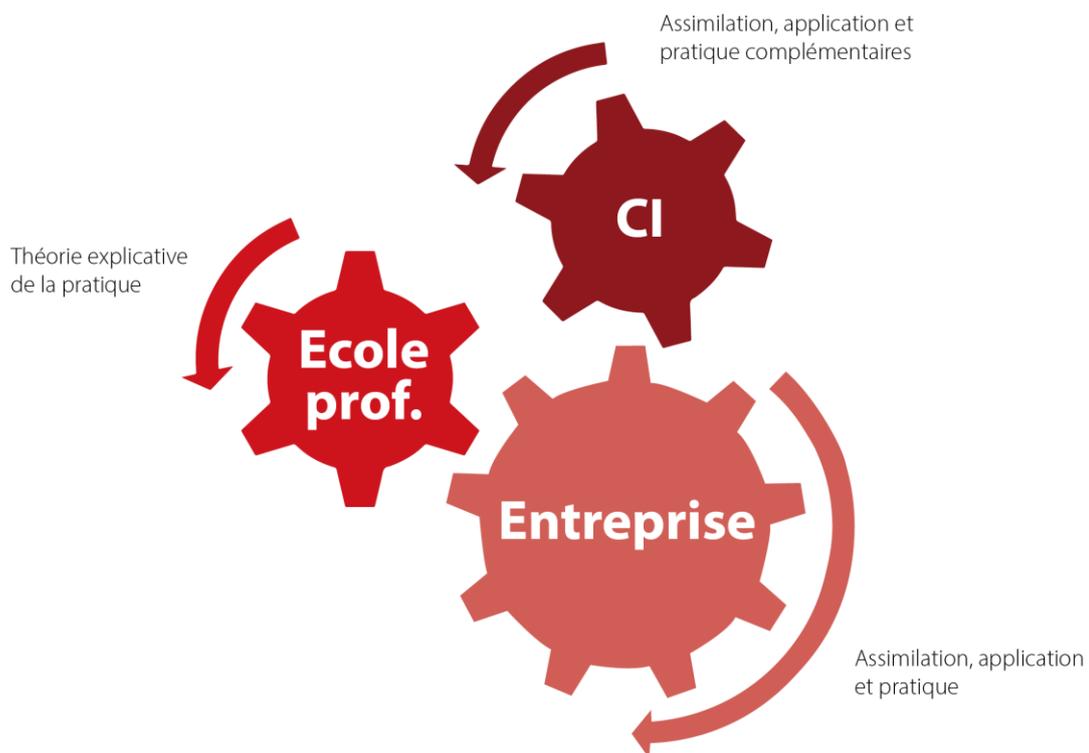
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle** : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises** : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les agentes et agents de transport ferroviaire CFC doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

Le cœur du métier des agents de transport ferroviaire CFC consiste à assurer la formation des véhicules, puis à préparer les trains de voyageurs et de marchandises au départ ainsi qu'à fournir les prestations de service qui y sont liées. En veillant à remettre «le bon véhicule au bon endroit, dans les délais et conformément aux coûts, aux quantités et au niveau de qualité définis», ils accomplissent des tâches variées tout au long de la chaîne de création de valeur logistique. Ces tâches englobent avant tout la gestion et le management des véhicules dans le respect des principes d'efficacité énergétique et de gestion des ressources, de rentabilité, de satisfaction de la clientèle, de sécurité et de qualité. Les agents de transport ferroviaire CFC travaillent généralement de manière autonome et responsable, sur mandat, en appliquant les directives d'exploitation.

Domaine d'activité

Les agents de transport ferroviaire CFC travaillent principalement dans les gares, sur les voies de raccordement ou dans les terminaux. Ils forment des trains à partir des véhicules des transports publics et répondent de leur préparation adéquate. Ce faisant, ils conduisent le véhicule moteur (locomotive) conformément aux prescriptions afin de garantir la formation des véhicules. La livraison et l'enlèvement des véhicules chez le client dans les délais impartis et la sécurité sont des priorités absolues.

Principales compétences opérationnelles

Les agents de transport ferroviaire CFC maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, aptitudes et attitudes mentionnées :

- a. Ils organisent et exécutent leurs mandats dans un souci constant de qualité ; ils surveillent l'exécution des mandats en veillant à la conformité aux directives d'exploitation et aux dispositions légales, garantissant ainsi le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé.
- b. Ils organisent leur activité de manière efficace et durable en traitant les demandes des clients de manière ciblée, en gardant toujours à l'esprit l'ensemble de la chaîne des processus et en veillant en permanence à utiliser les outils de travail dans un souci de préservation des ressources.
- c. Ils conduisent le véhicule moteur de manière autonome dans les gares, sur les voies de raccordement ou dans les terminaux, assurant ainsi l'exécution des mouvements de manœuvre pour former un train. Ils identifient les irrégularités et optimisent en permanence leur travail.
- d. Ils préparent les véhicules de manière professionnelle, procèdent à la formation des trains dans le strict respect des prescriptions (p. ex. en cas de marchandises dangereuses) et veillent à ce qu'ils soient prêts au départ.

Exercice de la profession

Le métier d'agente/agent de transport ferroviaire CFC convient particulièrement aux personnes volontaires, capables d'une réflexion interdisciplinaire et aimant assumer des responsabilités. Travaillant principalement à l'extérieur sur le faisceau de voies, les agents de transport ferroviaire sont prêts à accomplir leurs missions avec fiabilité et dans un souci de qualité tout en assumant des horaires irréguliers. Ils peuvent aussi bien travailler seuls, en toute autonomie, qu'en équipe. Dans le cadre de leur activité, ils entretiennent des contacts réguliers avec d'autres personnes (collaborateurs, clients) et communiquent avec elles à l'aide de différents moyens de communication.

Leurs tâches sont variées et leur exécution exige un grand sens de la sécurité. La profession est d'autant plus attrayante et passionnante qu'elle offre d'excellentes possibilités de formation continue, par exemple pour devenir mécanicien de locomotive.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Les transports publics sont solidement ancrés en Suisse et revêtent une importance considérable pour l'économie nationale. Du fait de leur neutralité carbone et de leur efficacité énergétique, ils ont un rôle prépondérant à jouer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le fret ferroviaire permet l'approvisionnement de toutes les régions du pays, garantit le bon déroulement du commerce national et international, fournit aux entreprises les biens de production dont elles ont besoin et à la population les biens de consommation nécessaires. Les perspectives d'évolution du transport 2040 rédigées par l'Office fédéral du développement territorial prévoient une nette augmentation des transports de marchandises en Suisse.

Les agents de transports ferroviaire CFC contribuent activement à la réalisation des objectifs définis en préparant les trains destinés au trafic voyageurs et au transport de marchandises, et en favorisant ainsi la poursuite du transfert du fret et du trafic voyageurs de la route vers le rail. Ils peuvent ce faisant s'appuyer sur la modernisation du trafic ferroviaire, notamment avec l'introduction de l'attelage automatique. Lorsque c'est possible, les agents de transport ferroviaire CFC utilisent déjà ce nouveau type d'outils numériques et technologiques en veillant au respect des prescriptions.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles d'agente/agent de transport ferroviaire CFC

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
a.	Organisation des mandats	a1 Recevoir et prendre connaissance des mandats logistiques	a2 Planifier et organiser les mandats logistiques	a3 Instruire les collaborateurs de la logistique de leurs tâches	a4 Contrôler et préparer les outils de travail requis pour les mandats logistiques	a5
b.	Conception et optimisation des tâches	b1 Recevoir, traiter ou transmettre les demandes de la clientèle en lien avec le domaine de la logistique	b2 Optimiser la qualité et l'efficacité de son propre travail dans le domaine de la logistique	b3 Optimiser les processus logistiques	b4 Trier les résidus et les déchets selon le cycle des matériaux, les stocker et les éliminer ou les recycler	b5 Consigner les informations relatives aux mandats et aux processus logistiques
c.	Conduite du véhicule moteur	c1 Organiser les tâches dans le cadre du service de manœuvre	c2 Prendre en charge le véhicule moteur et le mettre en service	c3 Conduire des véhicules conformément à la catégorie définie dans l'ordonnance du DETEC du 27 novembre 2009 ² sur l'admission à la conduite de véhicules moteurs des chemins de fer (OCVM)	c4 Mettre hors service ou remettre des véhicules	c5 Gérer et documenter les irrégularités survenant durant la course, et rédiger un rapport ad hoc
d.	Préparation et conduite dans le cadre des mouvements de manœuvre	d1 Organiser des mouvements de manœuvre	d2 Accepter et contrôler les véhicules	d3 Former un train et procéder à la visite opérationnelle du train	d4 Transborder les marchandises dangereuses et les transporter	d5

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

² RS 742.141.21

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Pour des raisons de lisibilité, les objectifs évaluateurs sont exclusivement rédigés au masculin. Il va de soi que les personnes de sexe féminin et masculin sont toujours concernées, par exemple les clientes et les clients. Le terme de client est expliqué en plus dans le glossaire spécialisé.

4.1 Compétences opérationnelles transversales pour le domaine professionnel de la logistique

Domaine de compétences opérationnelles a : Organisation des mandats			
Compétence opérationnelle a1 : Recevoir et prendre connaissance des mandats logistiques			
Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC ne peuvent effectuer certains travaux que s'ils sont physiquement et mentalement capables de le faire. Un manque de concentration peut avoir de graves conséquences, notamment lors de la manipulation de véhicules et de machines. C'est pourquoi ils doivent être en mesure de bien évaluer leur état de santé. Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire reçoivent des instructions de travail de leur supérieur ou à partir des directives de travail. Ils s'assurent qu'ils comprennent les mandats et clarifient leur faisabilité.			
N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a1.1	J'évalue et optimise ma condition physique et mentale. (C3)	Je décris les critères d'évaluation de la capacité de travail et les dispositions légales en la matière ainsi que les mesures visant à maintenir et à promouvoir la santé mentale et physique. (C2)	
a1.2	Je reçois des instructions de travail et des mandats (physiques, écrits, oraux), je les interprète et je m'adresse au service compétent en cas de manque de clarté. (C3)	J'élabore des listes de contrôle avec des critères d'évaluation d'un mandat (faisabilité, disponibilité des marchandises, du personnel, équipements de travail disponibles, délais, etc.) et évalue, à l'aide de ces listes de contrôle des exemples mandats. (C3)	Je reçois des instructions de travail et des mandats (physiquement, électroniquement, oralement), je les interprète, j'identifie les erreurs les plus fréquentes et je m'adresse au service compétent en cas de manque de clarté. (C3)
a1.3	J'évalue si je dispose des compétences et des ressources nécessaires à l'exécution des mandats. En cas de doute, je clarifie la situation avec le supérieur. (C3)	J'explique les bases légales relatives à la capacité de travail et d'intervention (prescriptions en matière de sécurité et de protection de la santé au travail, à la protection des mineurs, aux temps de repos, aux directives relatives à l'utilisation des équipements de production, etc.). (C2)	

Compétence opérationnelle a2 : Planifier et organiser les mandats logistiques

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC organisent l'exécution des mandats en respectant les exigences de qualité, d'efficacité, de durabilité, de sécurité et de santé.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a2.1	J'ai sur moi mes propres cartes d'identité, documents, attestations et autorisations valides. (C3)		
a2.2	Je garantis mon accès aux bâtiments et l'accès aux installations nécessaires (autorisations). (C3)	J'explique le principe des autorisations d'accès aux bâtiments et aux installations ainsi que les droits d'accès aux applications et je décris les systèmes utilisés dans mon entreprise pour faire respecter ces autorisations et ces droits. (C2)	Je garantis mon accès aux installations nécessaires (autorisations). (C3)
a2.3	J'organise l'exécution du mandat avec l'infrastructure, les appareils, les systèmes et les applications informatiques en respectant la sécurité des données et les directives de l'entreprise. (C4)	J'explique comment j'utilise systématiquement les moyens informatiques et comment je protège l'entreprise des dangers liés notamment à l'utilisation d'Internet (sécurité des données, attaques de pirates, virus, phishing, etc.) (C2)	J'organise des mandats de travail avec une infrastructure, des appareils, des systèmes et des applications informatiques en respectant la sécurité des données ainsi que les directives. (C4)
a2.4		Sur la base des dispositions légales, je décris les droits et les obligations de l'employeur et de l'employé en matière de protection de la santé et de l'environnement, de prévention des maladies professionnelles et de sécurité au travail. (C2)	
a2.5	Je porte les vêtements de travail et les EPI adaptés à la situation. (C3)	J'énumère les éléments des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés au travail, j'explique leur effet, leur utilisation et leur entretien. (C2)	Je porte les vêtements de travail et les EPI adaptés à la situation. (C3)
a2.6	Lorsque je commence à travailler, je m'informe de manière proactive des changements qui sont entrés en vigueur pendant mon absence (processus, directives, etc.). (C3)		
a2.7	Je planifie et organise l'exécution d'un mandat en préservant la santé, la sécurité, les ressources et la rentabilité, conformément aux directives de l'entreprise (processus, listes de contrôle, qualité, délais). (C3)	Je décris des mesures personnelles préventives concrètes pour la protection de la santé et de l'environnement, afin d'éviter les maladies professionnelles et pour la sécurité au travail. (C2)	J'organise une exécution du mandat sûre, économique et respectueuse des ressources conformément aux instructions. (C3)
a2.8	J'aménage mon poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique. (C3)	Je décris les contraintes physiques (squelette, articulations, musculature) liées à l'activité professionnelle, leurs effets et les mesures préventives pour les éviter ou les réduire. (C2)	J'aménage mon poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique. (C3)

Compétence opérationnelle a3 : Instruire les collaborateurs de la logistique de leurs tâches

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC dirigent des collaborateurs et surveillent l'exécution des mandats. Ce faisant, ils reconnaissent le potentiel d'optimisation et mettent en œuvre des améliorations en permanence.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a3.1		Je décris les différents rôles dans le monde du travail et explique leurs effets sur le comportement des titulaires de ces rôles. (C2)	
a3.2	Je donne des instructions aux collaborateurs relatives au mandat et des circonstances à prendre en compte (conditions météorologiques, circonstances particulières, etc.) et j'instruis les collaborateurs. (C3)	Je décris les conditions d'une bonne collaboration en équipe et explique pourquoi le travail d'équipe conduit à de meilleurs résultats que le travail individuel. (C2)	Je donne des instructions aux collaborateurs relatives au mandat et j'instruis les collaborateurs à l'aide d'une structure prédéfinie. (C3)
a3.3	Je surveille l'exécution du mandat et intervins si nécessaire pour la corriger (délais, sécurité, qualité, efficacité des coûts, efficacité énergétique, protection de l'environnement, etc.). (C3)		Je surveille l'exécution du mandat et intervins si nécessaire pour la corriger (délais, sécurité, qualité, efficacité des coûts, efficacité énergétique, protection de l'environnement, etc.). (C3)
a3.4	Je réfléchis avec l'équipe au mandat accompli, j'en déduis un potentiel d'amélioration, je prends des mesures concrètes ou j'en propose. (C4)	J'explique à l'aide d'exemples pratiques les principaux instruments d'amélioration de la qualité des produits, des processus et des services ainsi que de la sécurité (par ex. processus CIP, système Kaizen, cycle PDCA, méthode 635, méthode 5S). (C4)	Je réfléchis avec l'équipe au mandat accompli, j'en déduis un potentiel d'amélioration, je prends des mesures concrètes ou j'en propose. (C4)
a3.5	Je réfléchis à mes instructions et à mon propre comportement devant mes collaborateurs et je prends des mesures d'optimisation. (C4)	Je décris une procédure d'auto-évaluation et explique son importance pour moi et pour l'équipe. (C2)	

Compétence opérationnelle a4 : Contrôler et préparer les outils de travail requis pour les mandats logistiques

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC s'assurent que les équipements de travail (équipements physiques, analogiques et numériques; appareils, machines, engins de manutention, véhicules) sont prêts à l'emploi et sûrs. Ils les prennent en charge et vérifient s'il y a des défauts extérieurs visibles. Ils vérifient les principales fonctions et l'intégralité de l'équipement conformément aux indications du fabricant. S'ils constatent des défauts, ils y remédient ou les signalent au service responsable.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a4.1	Je vérifie la disponibilité et l'état de fonctionnement des moyens de communication nécessaires à l'exécution du mandat. (C3)		Je vérifie le bon fonctionnement des moyens de communication nécessaires à l'exécution du mandat. (C3)
a4.2	Je me connecte aux outils de travail numériques, je mets à jour et j'active les applications selon les besoins. (C3)		Je me connecte aux outils de travail numériques, je mets à jour et j'active les applications selon les besoins. (C3)
a4.3	Je prends en charge et contrôle les moyens de travail, de transbordement et de transport (véhicules, machines et engins) conformément aux indications du fabricant. (C3)	J'explique l'importance et le caractère obligatoire des indications du fabricant pour le contrôle, l'utilisation, l'entretien et les réparations des équipements de travail, de transport et de manutention, ainsi que les dangers, les risques et les conséquences du non-respect de ces indications. (C2)	Je prends en charge et contrôle les équipements et outils de travail ainsi que les dispositifs de sécurité selon les indications du fabricant. (C3)
a4.4	Je prépare la mise en état opérationnel des engins de travail, de transport et de manutention selon les instructions du fabricant. (C3)		Je prépare la mise en état opérationnel des engins de travail, de transport et de manutention de base (véhicules, machines et appareils) selon les instructions du fabricant. (C3)
a4.5	J'élimine les moyens de travail, de transbordement et de transport défectueux qui ne sont pas en état de fonctionner. Je documente et signale les défauts constatés au service compétent et j'organise un remplacement approprié selon les directives de l'entreprise. (C3)		J'élimine les appareils, les équipements de travail, de transport et de transbordement défectueux qui ne sont pas en état de fonctionner. Je documente et signale les défauts constatés au service compétent. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles b : Conception et optimisation des tâches

Compétence opérationnelle b1 : Recevoir, traiter ou transmettre les demandes de la clientèle en lien avec le domaine de la logistique

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC rencontrent des clients, par exemple à la rampe de chargement lors du transbordement des marchandises ou dans l'entreprise. Les logisticiens CFC se présentent de manière professionnelle et se comportent correctement. Ils communiquent avec les clients, mais aussi avec les supérieurs et les collaborateurs, de manière adaptée. Ils reçoivent les demandes des clients, les traitent ou les transmettent au bon service.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b1.1	Je respecte les règles de conduite et les valeurs définies dans la charte de l'entreprise et représente les intérêts de l'entreprise de vis-à-vis des tiers. (C3)	J'explique l'importance de la charte d'une entreprise ainsi que ma responsabilité individuelle dans le respect des valeurs, de même que l'importance des bonnes manières et d'une présentation soignée (habillement, hygiène, etc.). (C2)	Je respecte les directives et les règles fixées dans le règlement des CI (bonnes manières, comportement, habillement, etc.). (C3)
b1.2	Je communique verbalement avec les différents interlocuteurs de manière appropriée, proactive, et coopérative. (C3)	J'explique les bases et les règles de la communication et décris des exemples de violations à ces règles. (C3)	Je communique verbalement avec les différents interlocuteurs de manière appropriée, proactive, et coopérative. (C3)
b1.3	Je reçois les besoins et les demandes de différents intervenants (clients internes et/ou externes), je les traite ou je les transmets. (C3)	J'explique l'importance d'un accueil avenant des demandes et des besoins des clients internes et externes. (C2)	Je reçois les besoins et les demandes de différents intervenants (clients internes et/ou externes), je les traite ou je les transmets. (C3)
b1.4	J'identifie les situations conflictuelles, je reste calme et objectif dans ces situations et je contribue à les résoudre de manière constructive. En cas de conflit non résolu avec des clients ou des collaborateurs, je le signale à mon supérieur. (C4)	Je décris, à l'aide d'études de cas, les caractéristiques d'identification de situations conflictuelles. J'explique les méthodes, les comportements et un modèle de procédure pour désamorcer et résoudre les conflits et je traite une étude de cas. (C3)	
b1.5	Je respecte systématiquement les dispositions légales relatives à la protection des données et de la vie privée, au secret postal, ainsi que les instructions de l'entreprise concernant la protection des données des clients. (C3)	J'explique les bases et les effets de la protection des données et de la vie privée ainsi que du secret postal. (C2)	Je respecte systématiquement les dispositions légales relatives au secret postal et professionnel ainsi que les directives de l'entreprise concernant la protection des données des clients. (C3)
b1.6		J'explique les conséquences des dispositions légales relatives à la protection des données et de la vie privée et au secret postal pour l'activité pratique, ainsi qu'une conséquence pour le client et l'entreprise en cas de violation. (C2)	
b1.7	Dans le cadre de mes activités, je respecte les instructions de mon supérieur et je contribue à un climat de travail productif et à la		

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour le champ professionnel de la logistique – agente/agent de transport ferroviaire

<i>N°</i>	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs École professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</i>
	réalisation des objectifs communs. (C3)		

Compétence opérationnelle b2 : Optimiser la qualité et l'efficacité de son propre travail dans le domaine de la logistique

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC évoluent dans le domaine de la logistique entre la pression d'exécuter leurs tâches dans les délais et de fournir une prestation sans erreur. Dans leur travail quotidien, ils doivent répondre aux exigences de l'entreprise en matière de qualité et d'efficacité. A cette fin, ils réfléchissent en permanence à leurs prestations et ont la responsabilité d'améliorer leurs performances par des mesures appropriées.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b2.1	Je respecte les normes de qualité de l'entreprise et de l'industrie dans mon travail quotidien et contribue à la réussite de l'entreprise grâce à une méthode de travail efficace. (C3)	Je décris les normes de qualité en usage dans l'industrie et je cite des exemples de normes de qualité d'entreprise ainsi que leur signification et leur caractère obligatoire. (C2)	
b2.2	Je réfléchis à mes actions et à leur évolution, identifie les possibilités d'optimisation et prends des mesures pour améliorer la qualité et l'efficacité de mon travail. (C4)		Je réfléchis à mes actions, j'identifie les possibilités d'optimisation et prends des mesures pour améliorer la qualité et l'efficacité de mon travail. (C3)
b2.3	Je reconnais les défauts aux interfaces avec les postes de travail en amont et en aval (pertes de temps, temps morts, temps d'attente et d'immobilisation, doublons), je prends immédiatement les mesures qui s'imposent et je fais des propositions pour optimiser le système. (C4)	J'explique les points faibles/défauts potentiels apparaissant dans mon domaine de compétence et je décris des solutions facilement réalisables pour y remédier. (C2)	J'identifie les défauts aux interfaces avec les postes de travail en amont et en aval, je prends immédiatement les mesures qui s'imposent et je fais des propositions pour optimiser le système. (C4)
b2.4		Je décris les signes distinctifs des situations de pression et leurs causes (attentes, objectifs, manque de temps, surmenage, compétences insuffisantes, etc.) (C2)	
b2.5	Je détecte dans mon travail quotidien des situations de pression ou des signes de tension et je prends des mesures pour les prévenir, les désamorcer et les maîtriser. (C4)	Je décris des méthodes, des procédures et des comportements permettant de prévenir, de désamorcer et de gérer des situations de pression. (C2)	

Compétence opérationnelle b3 : Optimiser les processus logistiques

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC évaluent les processus de leur entreprise et font des propositions pour les améliorer. Au-delà de leur propre domaine d'activité, ils veillent tout particulièrement à ce que les processus soient à la fois efficaces et conformes aux règles de sécurité et identifient les lacunes et les points faibles.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b3.1		Je décris à l'aide d'exemples pratiques les processus logistiques de différentes entreprises de logistique (prestataire de services, entreprise commerciale, entreprise de production). (C2)	
b3.2		Je décris les bases du transport des marchandises (contrat de dépôt, transporteur, Incoterms, etc.). (C2)	
b3.3		Je fais la distinction entre la logistique interne et la gestion de la chaîne d'approvisionnement et classe différents processus à l'aide d'exemples. (C2)	
b3.4	J'évalue le respect des directives de l'entreprise en matière de qualité et de gestion du temps pour les mandats de travail exécutés, j'identifie les écarts et leurs conséquences dans mon domaine de travail et je propose des améliorations correspondantes. (C4)	J'explique le principe des systèmes d'indicateurs de l'entreprise et leur importance pour l'entreprise et pour l'exécution des mandats. (C2)	
b3.5	J'assure dans mon domaine d'activité une transition sans heurts entre les étapes précédentes et les étapes suivantes des processus de l'entreprise. (C3)	Je décris le processus logistique de l'entreprise avec les différentes étapes ainsi que les interfaces internes et externes. (C2)	J'assure une transition sans heurts entre l'étape précédente et l'étape suivante du processus logistique. (C3)
b3.6	J'identifie les points faibles de l'entreprise dans les processus de travail et de logistique, prends des mesures immédiates pour les éliminer et fais des propositions d'optimisation. (C4)	Je décris à l'aide d'études de cas les points faibles potentiels des processus logistiques de l'entreprise, ensuite, j'identifie et j'explique les mesures d'optimisation des processus et des interfaces. (C3)	J'identifie les points faibles des processus logistiques, prends des mesures immédiates pour les éliminer et fais des propositions d'optimisation. (C4)
b3.7	J'identifie dans mon domaine d'activité les temps morts et les temps d'inactivité ayant un impact sur les coûts, et je prends les mesures appropriées ou les propose au service compétent. (C4)	Je décris, à l'aide d'une étude de cas, les coûts calculés lors de l'exécution d'un mandat de travail, évalue le résultat et en déduis des propositions de réduction des coûts. (C3)	
b3.8	Je reconnais les situations et les processus contraires à la sécurité dans le processus de travail (flux de marchandises, manutention, équipements de travail, etc.) et	Je décris à l'aide d'exemples les risques et dangers apparaissant dans le processus logistique pour moi-même, pour les	Je reconnais les situations et les processus contraires à la sécurité dans le processus de travail et prends des mesures immédiates pour les éliminer ou

N°	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs École professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</i>
	prends des mesures immédiates pour les éliminer ou les signale à mon supérieur. (C3)	collaborateurs et pour les tiers. (C2)	les signale au responsable du cours. (C3)
b3.9	En cas d'urgence, j'applique les mesures à appliquer définies dans le plan d'urgence. (C3)	Je cite les principaux éléments d'une organisation d'urgence et explique les procédures, le comportement et les mesures à prendre selon le plan d'urgence de l'entreprise. (C2)	En cas d'urgence, j'applique les mesures à appliquer définies dans le plan d'urgence. (C3)
b3.10	En cas d'accident dans le cadre du travail quotidien, je prends des mesures immédiates pour sauver la vie des personnes accidentées. (C4)		En cas d'accident dans les CI, je prends les mesures immédiates pour sauver la vie des personnes accidentées. (C4)

Compétence opérationnelle b4 : Trier les résidus et les déchets selon le cycle des matériaux, les stocker et les éliminer ou les recycler

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC évitent et réduisent les déchets et les émissions. Ils collectent et trient les résidus et les déchets et les stockent correctement. Ils les recyclent ou les éliminent dans les règles de l'art.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b4.1		Je décris l'origine, la compatibilité environnementale et l'utilisation des matériaux et matières premières utilisés dans la logistique (emballages, consommables, engins échangeables, produits de nettoyage, etc.) (C2)	
b4.2		J'explique le principe de la gestion des déchets selon les 3R : réduire-réutiliser-recycler (up cycling, recycler, incinérer, mettre en décharge). (C2)	
b4.3		Je décris les voies d'élimination (économie circulaire), les avantages économiques et environnementaux du recyclage des quantités résiduelles de matériaux et de matières premières utilisés dans une entreprise logistique. (C2)	
b4.4	Je préserve les ressources en évitant ou en réduisant leur consommation ou en les réutilisant et en les recyclant. (C3)	Je décris, à l'aide d'un exemple pratique, des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité des ressources et de l'énergie dans le processus logistique. (C2)	J'évite et je réduis les déchets grâce à une utilisation économique des matériaux, des matières premières, des emballages, des supports de charge et de l'énergie. (C3)
b4.5	J'évite les émissions inutiles (bruit, gaz d'échappement, CO ₂ , etc.). (C3)	Je décris différents types d'émissions et les possibilités de les éviter. (C2)	J'évite les émissions inutiles (bruit, gaz d'échappement, CO ₂ , etc.). (C3)
b4.6	Je collecte, trie et stocke les déchets et les résidus selon les directives de l'entreprise en vue de leur recyclage ou de leur élimination. (C3)	Je nomme les déchets produits par une entreprise logistique et les classe dans les quatre principales catégories de déchets (déchets de chantier, déchets urbains, boues d'épuration, déchets spéciaux). (C2)	Je collecte, trie et stocke les déchets et les résidus selon les directives de recyclage ou d'élimination. (C3)
b4.7	J'identifie les possibilités et propose des mesures pour un tri plus poussé en vue d'augmenter la valeur ajoutée des déchets et résidus produits par l'entreprise. (C4)	Je décris l'utilité du tri et de la valorisation des déchets d'entreprise comme alternative à leur élimination, je cite des exemples concrets de déchets qui deviennent ainsi des matières valorisées. (C2)	

Compétence opérationnelle b5 : Consigner les informations relatives aux mandats et aux processus logistiques

Les logisticiens CFC et les agents de transport ferroviaire CFC enregistrent les temps de travail et de processus de manière transparente. Ils documentent le flux de marchandises et d'informations ainsi que les processus liés à la sécurité.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b5.1	Je saisis les temps de travail et de processus ainsi que d'autres données selon les directives de l'entreprise. (C3)	J'explique le but et l'utilité d'une saisie correcte des temps de travail et de processus, et je montre à l'aide d'études de cas les possibilités d'évaluation des données. (C2)	
b5.2	Je documente le flux de marchandises et d'informations selon les directives de l'entreprise. (C3)	Je décris à l'aide d'exemples pratiques les flux de marchandises, de valeurs et d'informations dans le processus logistique de diverses entreprises de logistique (prestataire de services, entreprise commerciale, entreprise de production). (C2)	
b5.3	Je reconnais et signale les incidents particuliers, les événements, les perturbations, les pannes, les dommages et les accidents conformément aux directives de l'entreprise. (C3)		Je reconnais et signale les incidents particuliers, les perturbations, les pannes et les dommages selon les instructions. (C3)

4.2 Compétences opérationnelles spécifiques à la profession d'agente/agent de transport ferroviaire CFC

Domaine de compétences opérationnelles c: conduite du véhicule moteur

Compétence opérationnelle c1: organiser les tâches dans le cadre du service de manœuvre

Avant chaque tour de service, les agents de transport ferroviaire CFC évaluent leur capacité opérationnelle et décident en toute autonomie s'ils répondent aux critères définis dans les bases légales et par eux-mêmes pour prendre leur service. Ils s'informent sur leur tour de service, le coordonnent avec leurs partenaires et s'équipent en fonction de la situation et conformément aux prescriptions. Une fois leur service terminé, ils l'analysent individuellement et en équipe.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c1.1		Je décris les bases légales en vigueur dans les transports publics (loi sur la durée du travail) et je nomme les prescriptions et réglementations d'exploitation relatives à la consommation de médicaments, d'alcool et de drogues. (C2)	
c1.2	Je prends des mesures préventives en vue d'optimiser mon aptitude à circuler, j'évalue cette dernière avant chaque tâche et, en cas de doute, je me consulte avec mon supérieur hiérarchique. (C3)	Je décris des mesures (alimentation, repos, forme physique et mentale, etc.) que j'applique personnellement pour optimiser la capacité de travail et l'aptitude à circuler. (C2)	
c1.3	J'identifie, avant, pendant et après le service, les facteurs d'influence, distractions, situations de stress et de pression qui entravent mes capacités et je prends des mesures pour les prévenir, les désamorcer et les maîtriser. (C4)	J'explique, à l'aide d'exemples, les facteurs d'influence qui nuisent à la concentration, à l'attention et à la perception avant, pendant et après le service ainsi que les mesures personnelles qui permettent de préserver et d'améliorer ces capacités. (C2)	
c1.4	Je planifie mon travail en tenant compte des conditions locales ainsi que des facteurs d'influence contextuels et environnementaux, des situations et des événements connus ou potentiels. (C3)	J'explique l'importance des conditions locales, des facteurs d'influence contextuels et environnementaux, des situations et des événements; je distingue, en les illustrant, les facteurs d'influence, situations et événements connus, prévisibles et potentiels. (C2)	Je coordonne mon travail en tenant compte des facteurs d'influence liés à l'environnement ou au contexte. (C3)
c1.5	Je m'équipe avec les moyens d'équipement nécessaires à l'exploitation et m'assure de leur bon fonctionnement. (C3)	Je décris les moyens d'équipement nécessaires et leur importance pour le service de manœuvre. (C2)	Je m'équipe avec les moyens d'équipement nécessaires et m'assure de leur bon fonctionnement. (C3)
c1.6	Je vérifie quels véhicules sont à ma disposition et, en cas d'écart, je mets en œuvre les mesures prescrites dans le cadre de l'exploitation. (C3)		

Compétence opérationnelle c2: prendre en charge le véhicule moteur et le mettre en service

La fonction et les tâches des agents de transport ferroviaire CFC font partie intégrante de processus prioritaires structurés présentant des interfaces avec les processus situés en amont et en aval. Au début de leur service, les agents de transport ferroviaire CFC mettent en service le véhicule moteur qui leur est confié, de manière autonome et conformément aux instructions.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c2.1		J'explique les éléments composant un véhicule moteur. (C2)	
c2.2		J'explique le fonctionnement des différents systèmes de freinage des véhicules. (C2)	
c2.3		J'explique les quatre principaux types de transmission (électrique, mécanique, hydrodynamique, hydrostatique). (C2)	
c2.4		J'explique le fonctionnement des circuits électriques. (C2)	
c2.5		J'explique le fonctionnement d'un moteur à combustion. (C2)	
c2.6	Je mets en service le véhicule moteur conformément aux instructions de service et aux directives d'exploitation. (C3)	Je décris les bases généralement applicables pour la mise en service du véhicule moteur. (C2)	Je mets en service le véhicule moteur conformément aux instructions de service et aux directives d'exploitation. (C3)
c2.7	J'assure la prise en charge du véhicule moteur conformément aux prescriptions d'exploitation. (C3) <i>(prise de service, pause)</i>	Je décris les bases généralement applicables pour la prise en charge du véhicule moteur. (C2)	J'assure la prise en charge du véhicule moteur conformément aux prescriptions de base. (C3)

Compétence opérationnelle c3: conduire des véhicules conformément à la catégorie définie dans l'ordonnance du DETEC du 27 novembre 2009⁷ sur l'admission à la conduite de véhicules moteurs des chemins de fer (OCVM)

L'admission à la conduite de véhicules est strictement réglementée et présente des différenciations majeures. Les agents de transport ferroviaire CFC doivent atteindre le niveau correspondant à la catégorie A40. Ils conduisent ainsi des véhicules de manière autonome dans le cadre du service de manœuvre conformément aux prescriptions en vigueur et dans le respect des exigences définies en matière de sécurité, de ponctualité et d'économie.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c3.1	Je communique et transmets des informations en fonction de la situation et en utilisant les outils adéquats de l'entreprise. (C3)	Je décris les outils d'aide à la communication et à la transmission d'informations utilisés dans le trafic ferroviaire. (C2)	
c3.2	J'applique les prescriptions de base et d'exploitation, les dispositions d'exécution relatives aux annonces et aux transmissions, et les signaux donnés par le personnel concernant ma catégorie. (C3)	Je décris les prescriptions de base et d'exploitation ainsi que les dispositions d'exécution relatives aux annonces, aux transmissions et aux signaux donnés par le personnel concernant ma catégorie. (C2)	J'applique les prescriptions de base relatives aux annonces et aux transmissions ainsi que les signaux donnés par le personnel concernant ma catégorie. (C3)
c3.3		Je décris les fonctions exercées dans mon environnement de travail direct et élargi, ainsi que les tâches et responsabilités qui leur sont liées (p. ex. chef-circulation, mécanicien de locomotive, planificateur, visiteur, nettoyeur). (C2)	
c3.4	J'assure la mise en route des véhicules disponibles dans l'entreprise pour les mouvements de manœuvre. (C3)	Je décris les exigences relatives à la mise en route des véhicules conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution. (C2)	
c3.5	Je demande le parcours dans la zone centralisée. (C3)	Je décris les consignes relatives aux exigences et à la libération du parcours dans les zones centralisées et non centralisées. (C2)	Je demande le parcours dans la zone centralisée, dans le respect des prescriptions de circulation des trains. (C3)
c3.6	Je me consulte avec d'autres équipes de manœuvre dans la zone non centralisée et j'établis moi-même le parcours. (C3)		Je me consulte avec d'autres équipes de manœuvre dans la zone non centralisée et j'établis moi-même le parcours. (C3)
c3.7	Une fois que toutes les conditions requises sont remplies, je transmets ou reçois l'ordre d'avancer pour le mouvement de manœuvre. (C3)		
c3.8	Une fois l'assentiment pour le mouvement de manœuvre octroyé, je débute celui-ci ou transmets l'ordre d'avancer, pour autant que toutes les prescriptions ad hoc soient respectées. (C3)	Je décris les conditions requises pour l'exécution du mouvement de manœuvre ou la transmission de l'ordre d'avancer. (C2)	Une fois l'assentiment pour le mouvement de manœuvre octroyé, je débute celui-ci ou transmets l'ordre d'avancer, pour autant que toutes les prescriptions ad hoc soient respectées. (C3)
c3.9	Je conduis le véhicule moteur de manière directe ou indirecte pour exécuter le mouvement de manœuvre en tenant compte des conditions d'exploitation, de la	Je décris la procédure d'exécution du mouvement de manœuvre en tenant compte des conditions d'exploitation, de la protection de	Je conduis le véhicule moteur de manière directe ou indirecte pour exécuter le mouvement de manœuvre en tenant compte des conditions d'exploitation, de la

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour le champ professionnel de la logistique – agente/agent de transport ferroviaire

N°	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</i>
	protection de l'environnement et de la consommation d'énergie. (C3)	l'environnement et de la consommation d'énergie. (C2)	protection de l'environnement et de la consommation d'énergie. (C3)
c3.10		Je décris les tâches des autorités de surveillance (DETEC, OFT) et leur influence sur mon travail. (C2)	

Compétence opérationnelle c4: mettre hors service ou remettre des véhicules

Dans le cadre des processus prioritaires structurés présentant des interconnexions avec les processus situés en amont et en aval, les agents de transport ferroviaire CFC mettent hors-service le véhicule qui leur est confié de manière autonome à la fin du service, conformément aux directives.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c4.1	Je procède au remisage des véhicules conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution, je les assure contre la dérive et j'effectue les contrôles nécessaires. (C3)	Je décris les prescriptions de base, d'exploitation et les dispositions d'exécution portant sur les procédures visant à remiser et à assurer le véhicule, les moyens et les mesures permettant d'assurer le véhicule et les contrôles nécessaires. (C2)	Je procède au remisage des véhicules conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution, je les assure contre la dérive et j'effectue les contrôles nécessaires. (C3)
c4.2	J'identifie les dommages au véhicule et mets en œuvre les mesures requises. (C4)	Je décris les principaux dommages au véhicule, j'explique les mesures à prendre pour les éviter et la procédure à suivre en cas de dégâts. (C2)	
c4.3	Je prépare les véhicules pour le remorquage conformément aux directives d'exploitation. (C3)		
c4.4	Je remets des véhicules conformément aux prescriptions d'exploitation. (C3)		
c4.5	Je documente l'intervention réalisée et informe les collègues conformément aux directives d'exploitation. (C3)		
c4.6	J'analyse individuellement et en équipe l'intervention réalisée (mandat, organisation, outils de travail, déroulement, collaboration) et j'en déduis des mesures d'optimisation. (C4)		

Compétence opérationnelle c5: gérer et documenter les irrégularités survenant en cours de route, et rédiger un rapport ad hoc

En raison des exigences élevées en matière de sécurité, les agents de transport ferroviaire CFC sont confrontés à différents événements qui divergent de la situation normale. Ils identifient les irrégularités dans le cadre du trafic ferroviaire et prennent des mesures adaptées à la situation en vue d'assurer la sécurité des personnes, des installations, des véhicules et des conditions d'exploitation.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c5.1	J'identifie les irrégularités et les défauts apparents sur les véhicules et j'agis conformément aux directives d'exploitation. (C4)	J'identifie les irrégularités et les défauts apparents sur les véhicules et j'en décris les conséquences. (C2)	
c5.2	J'identifie les irrégularités apparentes sur la ligne de contact et la voie ferrée, et j'agis conformément aux directives d'exploitation. (C4)	J'explique les éléments de la ligne de contact et de la voie ferrée, les défauts potentiels et leurs conséquences. (C2)	Je nomme sur place les éléments de la ligne de contact et de la voie ferrée, et je décris les conséquences des irrégularités sur l'exploitation. (C2)
c5.3	Je décide des mesures devant être mises en œuvre et j'agis conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution. (C4)	Je décris la procédure à suivre en cas d'irrégularités sur la base des prescriptions de base et d'exploitation et des dispositions d'exécution. (C2)	
c5.4	Je prends des mesures pour assurer la poursuite immédiate de mon mouvement de manœuvre conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution. (C3)	Je décris la procédure à suivre en cas de dérangements aux véhicules et aux installations conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution. (C2)	
c5.5	J'effectue un contrôle d'aiguille talonnée conformément aux directives d'exploitation et je mets en œuvre les mesures prescrites. (C3)		J'effectue un contrôle d'aiguille talonnée conformément aux directives d'exploitation et je mets en œuvre les mesures prescrites. (C3)
c5.6	J'annonce et documente les irrégularités et les défauts conformément aux directives d'exploitation, ou rédige un rapport à ce sujet. (C3)		

Domaine de compétences opérationnelles d: préparation et conduite dans le cadre des mouvements de manœuvre

Compétence opérationnelle d1: organiser des mouvements de manœuvre

Les agents de transport ferroviaire CFC préparent les mouvements de manœuvre de leur domaine d'activité avec les moyens à leur disposition et organisent les mandats en accord avec les services concernés.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
d1.1	J'établis un programme journalier pour une équipe et fixe les nouvelles priorités en cas d'écarts. (C4)	J'explique les bases, le contexte et l'importance de la planification journalière. (C2)	
d1.2	Je définis des priorités pour mes opérations de manœuvre afin qu'elles soient réalisées dans un souci de sécurité, d'efficacité et de préservation des ressources. (C3)		
d1.3	J'organise les mandats associés à mes mouvements de manœuvre avec les véhicules, les outils d'aide et les ressources en personnel à ma disposition. (C3)	Je décris les différents types de mouvements de manœuvre en fonction de leurs particularités. (C2)	J'organise les mandats associés à mes mouvements de manœuvre avec les véhicules, les supports et les ressources en personnel à ma disposition. (C3)
d1.4	Je m'informe des particularités relatives aux installations et aux véhicules et j'en déduis les consignes de sécurité à appliquer en fonction de la situation. (C3)	Je décris les zones de danger et les consignes de sécurité liées à différentes installations et différents véhicules. (C2)	Je m'informe des particularités relatives aux installations et aux véhicules et j'en déduis les consignes de sécurité à appliquer en fonction de la situation. (C3)
d1.5	Je procède à l'attelage et au dételage manuel ou automatique des véhicules dans l'ordre prévu et j'effectue, si nécessaire, l'essai du frein de manœuvre. (C3)	Je cite les composants de l'attelage, j'explique le fonctionnement de l'attelage et des freins ainsi que l'essai du frein de manœuvre. (C2)	Je procède à l'attelage et au dételage manuel ou automatique des véhicules dans l'ordre prévu et j'effectue, si nécessaire, l'essai du frein de manœuvre. (C3)

Compétence opérationnelle d2: accepter et contrôler les véhicules

Les agents de transport ferroviaire CFC organisent l'acceptation des véhicules et préparent celle-ci dans un souci de sécurité. Ils acceptent les véhicules, contrôlent ces derniers et les documents d'accompagnement correspondants.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
d2.1	Je prépare l'acceptation des véhicules et vérifie la disponibilité de l'aire de transbordement. (C3)		
d2.2	Je mets à disposition les supports nécessaires à l'acceptation des véhicules. (C3)		J'assure les véhicules et contrôle l'efficacité des moyens de freinage. (C3)
d2.3	J'identifie les véhicules, je compare les informations figurant sur les documents d'accompagnement avec celles de la commande, je clarifie et documente les écarts constatés. (C3)		
d2.4	J'effectue un contrôle visuel sur les véhicules pour détecter les éventuels dommages, j'identifie les irrégularités et je prends des mesures conformément aux directives d'exploitation. (C3)		J'effectue un contrôle visuel sur les véhicules pour détecter les éventuels dommages, j'identifie les irrégularités et je prends des mesures conformément aux directives d'exploitation. (C3)

Compétence opérationnelle d3:

former un train et procéder à la visite opérationnelle du train

Les agents de transport ferroviaire CFC forment différents types de trains, effectuent les contrôles prescrits et assurent la sécurité opérationnelle des trains.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
d3.1	J'évalue les véhicules, je détecte les écarts par rapport à la norme et je prends les mesures appropriées. (C4)	Je décris les principaux éléments visibles des véhicules, les écarts potentiels par rapport à la norme, leurs conséquences et les mesures à prendre. (C2)	
d3.2	Je forme un train et classe les véhicules conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution. (C3)	Je décris les prescriptions de base et d'exploitation et les dispositions d'exécution concernant la formation d'un train ainsi que les critères à prendre en compte dans ce cadre. (C2)	Je forme un train et classe les véhicules conformément aux prescriptions de base et d'exploitation et aux dispositions d'exécution. (C3)
d3.3	Je procède à une visite opérationnelle du train et prends des mesures appropriées en cas de défauts. (C3)	Je décris les prescriptions de base et d'exploitation ainsi que les dispositions d'exécution relatives à la visite opérationnelle des trains. (C2)	Je procède à une visite opérationnelle du train et prends des mesures appropriées en cas de défauts. (C3)

Compétence opérationnelle d4: transborder les marchandises dangereuses et les transporter

Les agents de transport ferroviaire CFC identifient les matières dangereuses pour l'environnement et les traitent avec les précautions qui s'imposent. En cas d'irrégularité, ils procèdent conformément à la fiche de données de sécurité et dans le respect des directives d'exploitation.

N°	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</i>
d4.1		Je décris les prescriptions légales relatives au marquage d'identification, au stockage, au transbordement, à l'élimination et au transport de substances chimiques, de déchets spéciaux et d'autres matières dangereuses. (C2)	
d4.2	J'utilise les EPI prescrits en fonction de la situation lors de contact et de manipulation de matières dangereuses pour l'environnement et de marchandises dangereuses. (C3)	Je décris les mesures et les moyens auxiliaires favorisant la protection de la santé, la sécurité et la protection de l'environnement en cas de manipulation de substances chimiques, de déchets spéciaux et d'autres marchandises dangereuses ainsi que les mesures spécifiques de premiers secours. (C2)	
d4.3	J'identifie les matières dangereuses et les matériaux dangereux pour l'environnement sur la base du marquage d'identification et je les traite conformément aux consignes de sécurité correspondantes. (C3)	Je décris le marquage d'identification des matières et matériaux dangereux pour l'environnement, et les mesures de protection à mettre en œuvre en cas de manipulation de substances chimiques, de déchets spéciaux et d'autres marchandises dangereuses. (C2)	J'identifie les matières dangereuses et les matériaux dangereux pour l'environnement sur la base du marquage d'identification et je les traite conformément aux consignes de sécurité correspondantes. (C3)
d4.4	Je déplace et transporte des marchandises dangereuses en respectant les prescriptions relatives à l'interdiction d'entreposage commun. (C3)		
d4.5	En cas d'incendie, d'accident chimique ou d'avarie lors de la manipulation de marchandises dangereuses, je prends les mesures de protection et d'assistance appropriées conformément à la fiche de données de sécurité des produits et aux consignes du plan d'urgence de l'entreprise. (C3)		

5. **Élaboration**

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 15.09.2023 sur la formation professionnelle initiale de logisticienne / logisticien avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Lucerne, 15.09.2023

Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique ASFL SVBL

Le président ASFL SVBL

Le président de la Commission Suisse D&Q

Dr. Beat M. Duerler

Jacques Kurzo

Après examen, le SBFI approuve le plan de formation.

Berne, 15.09.2023

Secrétariat d'État à l'éducation,
Recherche et innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des professions avec CFC dans le champ professionnel «logistique»	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de l'agente/agent de transport ferroviaire CFC	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et, éventuellement, le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations de la formation à la pratique professionnelle)	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Dossier de formation	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Programme de formation pour les entreprises formatrices	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Équipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Programme de formation pour les cours interentreprises	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'article 4, alinéa 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'article 4, alinéa 1, OLT 5, il est permis d'occuper les personnes en formation d'agente ou d'agent de transport ferroviaire CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention, soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (base: ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, état au 12 janvier 2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
2 2a1	Contrainte psychique a) Les travaux qui dépassent les capacités cognitives ou émotionnelles des jeunes, notamment: 1. Le travail à la tâche, les travaux impliquant un rythme ou une cadence de travail constamment élevés et les travaux nécessitant une attention permanente ou impliquant une responsabilité trop grande.
3 3a1, 2 3c1, 2, 3	Contrainte physique a) La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans. c) Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour: 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4 4b 4c 4e 4g 4h2	Influences physiques b) Les travaux impliquant la manipulation d'agents chauds ou froids et présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, notamment les travaux avec des fluides, des vapeurs ou des gaz liquéfiés à basse température c) Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX,8h de 85 dB(A). e) Les travaux présentant un danger d'électrisation, notamment les travaux sur des installations à courant fort sous tension. g) Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz. h) Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à : 2. Les travaux impliquant la manipulation d'agents chauds ou froids et présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, notamment les travaux avec des fluides, des vapeurs ou des gaz liquéfiés à basse température
8 8a1 8a3 8a12 8b 8c	Outils de travaux dangereux a) Les travaux effectués avec les outils de travail en mouvement ci-après: 1. chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage, 3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charge spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs. 12. chemins de fer internes à l'entreprise, véhicules impliqués dans des manœuvres et moyens auxiliaires utilisés sur des voies ferrées. b) Travaux avec les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.

	c) Travaux avec les machines ou les systèmes présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, en particulier dans des conditions de service particulières ou lors de tâches d'entretien.
10 10a 10c	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel a) Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur. c) Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.
12	Non-perception de signaux sonores es travaux présentant un risque d'accident professionnel en raison de la non-perception de signaux sonores sont considérés comme dangereux pour les jeunes, en particulier les travaux sur des voies ferrées où circulent des véhicules effectuant des manœuvres ou des trains.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise			Surveillance des personnes en formation			
		Article(s) ⁴		Formation	Instruction des personnes en formation	En permanence	Fré-quentement	Occa-sionnel-lement		
Dangers inhérents apparaissant dans toutes les activités de transport ferroviaire ancrées dans le plan de formation (a à d)	Charges psychiques - Surmenage ou sollicitation trop faible - Rythme de travail et pression des délais - Événements inattendus (panne de courant, perturbation d'exploitation, interruption de travail, accident) - Horaires de travail irréguliers	2a1	a3.3/3.4 Reconnaître, éliminer ou annoncer les situations préjudiciables b1.4 Procédure à suivre en cas de conflits b2.3 Temps morts, pertes de temps, temps d'attente et immobilisations b2.5/c1.3 Faire face aux situations de pression b3.9 Déclencher les mesures et les déroulements définis dans la planification des cas d'urgence b3.10 Prendre les mesures de premier secours adaptées c3.9 Respecter les règles de sécurité et utiliser l'EPI adapté c5.1-5.6 Faire face aux événements déviants d1.4 Reconnaître les dangers et les risques d4.5 Respecter les mesures de sécurité <u>Outils et documentation</u> - 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité (CL SUVA 67190.F, BS 88274.F, BS 88273.F, BS 88286.F) - CL SUVA 67091.F Équipements de protection individuelle (EPI) - CL SUVA 67044.F Comportement sûr - CL SUVA 67010.F Stress - BS SUVA 84071.F 10 règles vitales pour la branche ferroviaire	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	Information, sensibilisation et formation pratique dès le premier jour d'apprentissage en fonction des objectifs du plan de formation sur tous les sites. Introduction et formation aux CIE 1 à 3 <u>Points forts de la formation</u> <input type="checkbox"/> Porter l'EPI <input type="checkbox"/> Protéger la santé <input type="checkbox"/> Prévenir les maladies professionnelles <input type="checkbox"/> Identifier l'importance de la variété, du repos et des pauses <input type="checkbox"/> Reconnaître, éviter, maîtriser les dangers, y compris en cas d'accident de personne, de contact avec des cadavres d'animaux ou d'accessoires facilitant la consommation de drogue <input type="checkbox"/> Respecter les règles de sécurité <input type="checkbox"/> Utiliser les dispositifs de sécurité pour les outils de travail <input type="checkbox"/> Reconnaître les situations conflictuelles, appliquer les règles du feedback	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.		

³ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'Orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁴ Article(s) de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, état au 12 janvier 2022

			<ul style="list-style-type: none"> - Directives concernant le transport des marchandises dangereuses (RID) - Organisation d'urgence de l'entreprise - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.8 Sécurité au travail 				<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre conscience du facteur humain dans le système, promouvoir la culture de l'erreur <input type="checkbox"/> Adopter une posture ergonomique, notamment pour soulever et porter des charges lourdes ou utiliser des outils de travail <input type="checkbox"/> Mettre en place l'organisation d'urgence de l'entreprise <input type="checkbox"/> Prendre des mesures immédiates de sauvetage (cours de premier secours) Approfondissement et application sous surveillance dans des situations concrètes en entreprise avec contrôle et corrections ainsi qu'une nouvelle instruction si besoin			
	Charges physiques <ul style="list-style-type: none"> - Levée et port de charges en adoptant une mauvaise posture - Activités et mouvements hautement répétitifs - Postures forcées - Manque de repos/pauses 	3a 3c	a2.5 Porter un équipement de protection (EPI) a2.8/b4.5 Respecter les principes ergonomiques d1.5/d3.2/d3.3 Adopter une posture ergonomique lors des manœuvres <u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> - BS Observations ergonomiques: contraintes physiques (SUVA 66128.F, 66128/1.F) - CL SUVA 66128.F Appréciation des contraintes physiques au poste de travail - Portez futé! (Suva 88315.F / 88316.F) - CL SUVA 67091.F Équipements de protection individuelle - BS SUVA 84071.F 10 règles vitales pour la branche ferroviaire - Directive du groupe K 165.1 Ergonomie aux CFF 	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.		1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.		
Travaux entraînant une exposition à des influences physiques , notamment les travaux très bruyants et sous tension électrique Concerne toutes les activités, en particulier les compétences opérationnelles b4 Trier les résidus et les déchets selon les cycles des matériaux, les stocker et les éliminer ou les recycler c5 Maîtriser, consigner et rapporter les événements qui s'écartent de la normale d1 Organiser les mouvements de manœuvre d2 Réceptionner et contrôler les véhicules	Dangers <ul style="list-style-type: none"> - Risque pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif) - Bruit impulsif lors de la fermeture des robinets d'arrêt des véhicules - Risque d'électrocution - Travail dans une zone de circulation ferroviaire en entreprise - Conditions climatiques (chaleur) 	4c 4e 4g 4h2	a1.1/a3.2 Se protéger contre les intempéries a2.5 Porter un équipement de protection (EPI) a2.7/b4.5/d1.5 Se protéger du bruit c5.2/d1.5/d2.1 Reconnaître les dangers du courant électrique <u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> - CFST RL 6516 Équipements sous pression - CL SUVA 67009.F Bruit au poste de travail - CL SUVA 67020.F Protecteurs d'ouïe - CL SUVA 67126.F Circulation des véhicules - FS SUVA 66124.F Voies ferrées internes à l'entreprise - CL SUVA 67091.F Équipements de protection individuelle (EPI) - Manuels d'utilisation des engins de travail de l'entreprise - CL SUVA 67135.F Travailler à l'extérieur en plein soleil et par fortes chaleurs - CL SECO Travailler à la chaleur à l'extérieur... Attention! 	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	Introduction et formation aux CIE 1 à 3 Points forts de la formation <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mesures de protection (vêtements, durée d'utilisation, protection auditive) <input type="checkbox"/> Dangers liés au bruit et mesures de protection <input type="checkbox"/> Dangers du courant électrique et mesures de protection <input type="checkbox"/> Comportement avec un transport ferroviaire au sein de l'entreprise <input type="checkbox"/> Dangers lors de travaux avec des conditions météorologiques extrêmes (chaleur) Approfondissement et application sous surveillance dans des situations concrètes en entreprise avec contrôle et corrections ainsi qu'une nouvelle instruction si besoin	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.		
Travaux impliquant des outils de travail et des engins de transport dangereux , notamment les travaux avec transbordeurs et plaques tournantes, systèmes d'attelage et échelles	Dangers <ul style="list-style-type: none"> - Risque de déplacement des engins de transport (véhicules, véhicules bidirectionnels, transbordeurs et échelles) 	8a3 8a12 8b 8c	a2.5 Porter un équipement de protection (EPI) a3.3/a4.3/a4.5/b3.8 Surveiller et corriger les ordres de travail c3.1-9/d1.3 Déployer les véhicules d1.5/d3.2 Constituer les compositions des trains <u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> - CL SUVA 67113.F Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines 	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	Introduction et formation aux CIE 1 à 3 Points forts de la formation <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préparation et mise en service de véhicules <input type="checkbox"/> Instruction sur les systèmes d'attelage 	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.		

<p>Concerne toutes les activités, en particulier les compétences opérationnelles a4 Contrôler et préparer les outils de travail pour l'ordre logistique c3 Conduire des véhicules conformément à l'OCVM d1 Organiser les mouvements de manœuvre d3 Former un train et en effectuer la visite opérationnelle</p>	<p>plateformes tournantes) - Risque d'écrasement lors de l'attelage</p>		<p>CL SUVA 67126.F Circulation des véhicules FS SUVA 66124.F Voies ferrées internes à l'entreprise - Manuels d'utilisation des machines, des équipements et des outils - BS SUVA 84071.F 10 règles vitales pour la branche ferroviaire - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.8 Sécurité au travail - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.4 Mouvements de manœuvre - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.5 Préparation des trains</p>				<p><input type="checkbox"/> Contrôle des outils de travail et des engins de transport avant utilisation <input type="checkbox"/> Utilisation de l'EPI (casque, chaussures de sécurité, habits de sécurité) Approfondissement et application sous surveillance dans des situations concrètes en entreprise avec contrôle et corrections ainsi qu'une nouvelle instruction si besoin</p>			
<p>Travaux présentant un risque élevé d'accident professionnel, notamment les travaux dans le faisceau de voies et à d'autres postes de travail exposés ou pour le transport de marchandises dangereuses</p> <p>Concerne toutes les activités, en particulier les compétences opérationnelles c3 Conduire des véhicules conformément à l'OCVM c4 Mettre hors service ou transférer des véhicules c5 Maîtriser, consigner et rapporter les événements qui s'écartent de la normale pendant le trajet d Préparer et réaliser des mouvements de manœuvre (d1 à 4)</p>	<p>Dangers - Conditions climatiques (froid, pluie) - Travaux dans le faisceau de voies avec trafic ferroviaire et routier - Risque de se faire renverser ou écraser - Risque d'être coincé-e - Travaux sur de très hauts postes de travail (rampes, wagons, ponts, remblais) - Travaux au niveau des ouvertures dans les planchers - Travaux au niveau des systèmes d'acheminement et dispositifs à câbles - Risque de chute (échelles) - Contamination par des matières dangereuses</p>	<p>10a 10c</p>	<p>a1.1/a3.2 Se protéger contre les intempéries a3.3/a4.3/a4.5/b3.8 Surveiller et corriger les ordres de travail d1.4/c1.4/c3.6/c5.3/d1.4/a2.2/a3.2 Reconnaître et éviter les dangers dans le faisceau de voies a2.5/c3.9/d4.2-3 Respecter les règles de sécurité et utiliser l'équipement de protection (EPI) adapté b3.8-10/d4.5 Reconnaître les cas d'urgence et prendre les mesures qui s'imposent c5.2-6 Faire face aux événements déviants d4.4/d3.2 Transporter des marchandises dangereuses a2.4/a2.7/b5.3/c4.2/d2.3 Identifier et signaler les fuites de matières dangereuses <u>Outils et documentation</u> - CL SECO 710.226.F Travailler au froid - CL SUVA 67008.F Ouvertures dans les planchers - CL CFST 6806.F Fosses de réparation - CL SUVA 67065.F Quais de chargement - FS SUVA 33045.F Échelles fixes - Unité d'enseignement SUVA 88291.F Quiz échelles portables - CL SUVA 67126.F Circulation des véhicules - FS SUVA 66124.F Voies ferrées internes à l'entreprise - CL SUVA 67043.F Transporteurs à bande pour marchandises en vrac - CL SUVA 67075.F Démarrage intempestif des machines et des installations - BS CFF 952-61-71 Je me protège - Ordonnance du 31 octobre 2012 sur le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer et par installation à câbles (RSD) - Aide-mémoire CFF 952-70-05 Mesures à prendre d'urgence lors d'accidents avec des matières dangereuses - Aide-mémoire SUVA 44099.F Ouvrir les conteneurs sous fumigation en toute sécurité</p>	<p>1^{re} an. 2^e an. 3^e an.</p>	<p>1^{re} an. 2^e an.</p>	<p>1^{re} an. 2^e an. 3^e an.</p>	<p>Introduction et formation aux CIE 1 à 3 Points forts de la formation <input type="checkbox"/> Dangers lors de travaux avec des conditions météorologiques extrêmes (froid) <input type="checkbox"/> Dangers liés à l'infrastructure, aux lignes de contact et aux conditions locales <input type="checkbox"/> Mise en file de wagons contenant des marchandises dangereuses (p. ex. distances de sécurité) <input type="checkbox"/> Comportement sur les voies de raccordement, les plateformes de production et les quais de chargement <input type="checkbox"/> Comportement en cas d'ouvertures dans le plancher non sécurisées <input type="checkbox"/> Utilisation d'échelles à proximité des lignes de contact <input type="checkbox"/> Irrégularités dans les installations <input type="checkbox"/> Organisation d'urgence de l'entreprise <input type="checkbox"/> Mesures immédiates de sauvetage (cours de premier secours) <input type="checkbox"/> Comportement en cas d'accident impliquant des marchandises dangereuses <input type="checkbox"/> Marquage des matières dangereuses <input type="checkbox"/> Transport de marchandises dangereuses au sein de l'entreprise Approfondissement et application sous surveillance dans des</p>	<p>1^{re} an. 2^e an. 3^e an.</p>		

			<ul style="list-style-type: none"> - Site Internet www.cheminfo.ch/fr/ - Directives concernant le transport des marchandises dangereuses (RID) - Organisation d'urgence de l'entreprise - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.8 Sécurité au travail - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.4 Mouvements de manœuvre - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.5 Préparation des trains 				situations concrètes en entreprise avec contrôle et corrections ainsi qu'une nouvelle instruction si besoin			
Travaux lors desquels les signaux peuvent ne pas être entendus par les jeunes travailleurs c3 Conduire des véhicules conformément à l'OCVM	Dangers - Ne pas entendre les signaux acoustiques	12	a3.2/c3.1-9 Connaître les signaux et agir en conséquence <u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Prescriptions et règlements Gestionnaires d'infrastructure et entreprises de transport ferroviaire - BS CFF 952-61-71 Je me protège - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.8 Sécurité au travail - Prescriptions de circulation des trains (PCT) R 300.2 Signaux 	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an.	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.	Introduction et formation aux CIE 1 et 2 Points forts de la formation <input type="checkbox"/> Introduction à la signalisation <input type="checkbox"/> Utilisation des radios Approfondissement et application sous surveillance dans des situations concrètes en entreprise avec contrôle et corrections ainsi qu'une nouvelle instruction si besoin	1 ^{re} an. 2 ^e an. 3 ^e an.		
Travaux dangereux complémentaires dans les compétences opérationnelles a et b pour les places d'apprentissage avec utilisation d'engins de manutention cat. R4										
Mise en service et utilisation d'engins de manutention de la cat. R4	Risques mécaniques <ul style="list-style-type: none"> - Outils de travail et engins de transport en mouvement - Mouvement d'éléments intempestif - Objets en hauteur (entrepôts, installations de stockage, chargements, pendant la marche) Eléments sous pression (hydraulique, air comprimé)	8a	a2.5 Porter un équipement de protection (EPI) a3.3/a4.4/b3.8 Mettre correctement les engins de manutention en service et hors service, surveiller et corriger les ordres de travail a4.5/b5.2/b5.3 Contrôler les engins de manutention, signaler les dommages et les pannes <u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> - CL SUVA 33038 Transport de liquides facilement inflammables au sein de l'entreprise - CL SUVA 67084 Acides et bases - CL SUVA 67091 Equipements de protection individuelle (EPI) - CL SUVA 67094 Chargement de véhicules avec des engins de levage - CL SUVA 67123 Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage - CL SUVA 67142 Stockage de marchandises en piles - CL SUVA 67146 STOP à la manipulation des dispositifs de protection - CL SUVA 67198 Accessoires de levage - SP SUVA 88830 Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs - DP SUVA 84067 Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs 	1 ^{re} a n. 2 ^e an .	-	-	La formation et la qualification pratique relèvent de la responsabilité de l'entreprise. La formation est dispensée par un prestataire certifié (p. ex. ASFL). <u>Points forts de l'instruction dans l'entreprise</u> <input type="checkbox"/> Après la formation, instruction dans l'entreprise sur les engins de manutention; formation selon la directive CFST 6518 <input type="checkbox"/> Répétitions des instructions <input type="checkbox"/> Respect et mise en œuvre des prescriptions du manuel d'utilisation ou des indications du fabricant <input type="checkbox"/> Sensibilisation et contrôles	1 ^{re} an.	2 ^e a n.	3 ^e an.

			<ul style="list-style-type: none"> - PC SUVA programme de cours Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs - Directive CFST 6512 Directive relative aux équipements de travail - Directive CFST 6518 Directive pour la formation et l'instruction des conducteurs de chariots de manutention <p>Manuels d'utilisation / indications du fabricant</p>							
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

Légende: CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle

Abréviations: an.: année d'apprentissage; BS: brochure; CL: liste de contrôle; DP: dépliant; FS: factsheet; PC: programme de cours; SP: support pédagogique

Annexe 3:

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

3.1 Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

3.2 Compétences méthodologiques

Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les agents de transport ferroviaire CFC utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les agents de transport ferroviaire CFC appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises de logistique, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les agents de transport ferroviaire CFC en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les agents de transport ferroviaire CFC analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

Techniques de présentation

Les résultats d'une entreprise sont fortement influencés par la manière dont ses produits et services sont présentés aux clients. Les agents de transport ferroviaire CFC connaissent et maîtrisent les techniques et les supports de présentation, et les utilisent conformément à la situation.

Comportement écologique

Les agents de transport ferroviaire CFC sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les agents de transport ferroviaire CFC sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière

efficace et sûre.

3.3. Compétences sociales

Capacité à communiquer

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les agents de transport ferroviaire CFC font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

Capacité à gérer les conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les agents de transport ferroviaire CFC en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les agents de transport ferroviaire CFC travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail en équipe efficace.

3.4. Compétences personnelles

Capacité à analyser sa pratique

Les agents de transport ferroviaire CFC sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, les agents de transport ferroviaire CFC sont co-responsables des résultats de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse, et agissent en conséquence.

Résistance au stress

Les agents de transport ferroviaire CFC sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

Flexibilité

Les agents de transport ferroviaire CFC sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

Performance et comportement au travail

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les agents de transport ferroviaire CFC s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les agents de transport ferroviaire CFC sont ouverts aux nouveautés, et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.